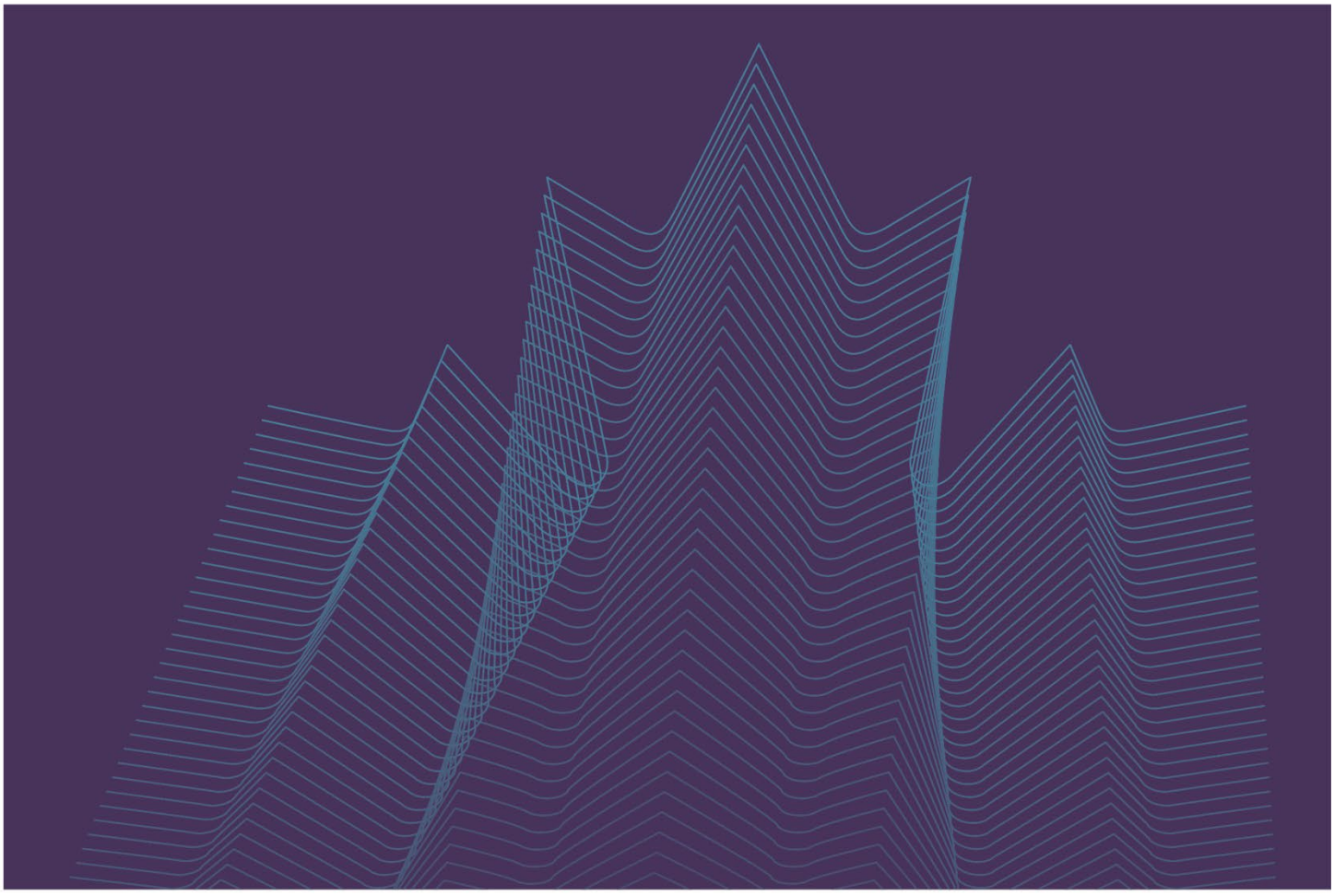
Canada School of Public Service | École de la fonction publique du Canada

États financiers (Non audités)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026



Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'École de la fonction publique du Canada (l'École). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'École. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur les résultats de l'École concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada* et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'École sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques et les porter à un niveau raisonnable, et il est fondé sur un processus continu qui vise à cerner les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés qui y sont associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.

Les états financiers de l'École n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Version originale signée par :

Wendy Bullion-Winters
Présidente par intérim

Wendy Bullion-Winters
Vice-présidente, Direction générale de l'appui organisationnel et
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 30 juin, 2026

École de la fonction publique du Canada
État de la situation financière (non audité)
Au 31 mars

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	8 257	9 289
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 594	3 739
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 332	1 495
Autres passifs	13	-
Total des passifs	13 196	14 523
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	7 263	8 452
Débiteurs et avances (note 7)	1 950	2 879
Total des actifs financiers	**9 213**	**11 331**
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 7)	(1 136)	(1 682)
Total actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	**(1 136)**	**(1 682)**
Total des actifs financiers nets	**8 077**	**9 649**
Dette nette ministérielle	**5 119**	**4 874**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	3 177	2 805
Immobilisations corporelles (note 8)	6 810	7 144
Actifs incorporels achetés (note 9)	5	5
Total des actifs non financiers	**9 992**	**9 954**
Situation financière nette ministérielle	**4 873**	**5 080**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Version originale signée par :

Wendy Bullion-Winters
Présidente par intérim

Wendy Bullion-Winters
Vice-présidente, Direction générale de l'appui organisationnel et
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 30 juin, 2026

École de la fonction publique du Canada
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2026**	**2026**	**2025**
	Résultats prévus	**Réel**	**Réel**
Charges			
Services d'apprentissage	79 315	85 646	79 478
Services internes	29 336	35 443	32 072
Total des charges	**108 651**	**121 089**	**111 550**
Revenus			
Vente de biens et services	11 131	21 533	20 282
Autres revenus	-	5	7
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(2)	(1)
Total des revenus	**11 131**	**21 536**	**20 288**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**97 520**	**99 553**	**91 262**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		86 436	82 000
Variations des montants à recevoir du Trésor		(1 189)	(3 417)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		14 343	14 165
Transfert d'actifs à / vers d'autres ministères (note 11)		(244)	(82)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**207**	**(1 404)**
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		**5 080**	**3 676**
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**4 873**	**5 080**

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
	Réel	Réel
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**207**	**(1 404)**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 490	1 836
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 781)	(1 730)
Éléments transférés à d'autres ministères gouvernementaux	-	(11)
Ajustements aux actifs en construction	(43)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(334)**	**95**
Variation due aux charges payées d'avance	372	929
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	**245**	**(380)**
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**4 874**	**5 254**
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**5 119**	**4 874**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada
État des flux de trésorerie (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	99 553	91 262
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(1 781)	(1 730)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(14 343)	(14 165)
Amortissement des actifs incorporels achetés (note 9)	(8)	(8)
Travaux en cours des exercices antérieurs passés en charges	(43)	-
Transfert d'actifs vers d'autres ministères (note 11)	244	82
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(383)	653
Augmentation des charges payées d'avance	372	929
Diminution des créditeurs et charges à payer	1 032	2 634
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	145	466
Diminution des avantages sociaux futurs	163	44
Augmentation des autres passifs	(13)	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**84 938**	**80 167**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	1 490	1 836
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(11)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	8	8
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**1 498**	**1 833**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**86 436**	**82 000**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 1er avril 2004, des modifications à la *Loi sur le Centre canadien de gestion* ont été adoptées et l'organisation a reçu le nouveau nom d'École de la fonction publique du Canada (l'École). En vertu de la loi modifiée, maintenant intitulée *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, l'École poursuit le mandat de l'ancienne organisation en tant qu'établissement public, selon un mandat élargi. L'École relève du président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique.

L'École a une seule responsabilité essentielle qui est : "L'apprentissage commun dans la fonction publique".

L'École a été créée pour faire en sorte que les employés de ses ministères clients dans l'administration publique centrale fédérale aient les compétences et les connaissances communes pour servir la population canadienne de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. À cette fin, l'École continue d'offrir un programme de cours substantiel, cohérent et axé sur les compétences et les connaissances clés qu'exige une fonction publique dynamique en constante évolution qui doit sans cesse s'adapter aux besoins des intervenants et des citoyens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables de l'École énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'École est financée principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'École ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au Plan ministériel 2025-2026. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2025-2026.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'École effectue ses opérations au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'École est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'École sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération touche les autorisations de l'École et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'École a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que l'administrateur général du ministère soit censé exercer un contrôle comptable, il n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement, à leur coût estimatif.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'École au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'École à l'égard du régime. La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

- **Indemnités de départ :** L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 8. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*, des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition, et des actifs incorporels.

Les éléments incorporels achetés sont des ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue dans des conditions de pleine concurrence. Les éléments incorporels achetés excluent les logiciels, qui sont inclus dans les immobilisations corporelles. À compter du 1er avril 2023, le coût d'un élément incorporel acheté est capitalisé comme un actif lorsque le ministère contrôle l'élément incorporel et l'élément incorporel contribue à la capacité du gouvernement de fournir des services et des biens, de générer des rentrées de trésorerie futures ou de réduire les sorties de trésorerie. Les actifs incorporels achetés sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative. Avant le 1er avril 2023, les éléments incorporels achetés étaient passés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient engagés.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

L'École reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats nets des activités de fonctionnement de l'École pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en vertu du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	99 553	91 262
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	21 536	20 288
Diminution des avantages sociaux futurs	163	44
Autres dépenses n'affectant pas les autorisations	193	-
Ajustements des exercices antérieurs	180	120
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	145	466
Dépenses pour mauvaises créances	39	(705)
Amortissement des actifs incorporels achetés	(8)	(8)
Travaux en cours des exercices antérieurs passés en charges	(43)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 781)	(1 730)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(14 343)	(14 165)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	6 081	4 310
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 490	1 836
Augmentation des charges payées d'avance	372	929
Autres ajustements	198	436
Avances comptables et autres prêts et avances aux employés	15	-
Acquisition d'actifs incorporels achetés	8	8
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	2 083	3 209
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**107 717**	**98 781**

3. Autorisations parlementaires (Suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	77 520	74 087
Montants législatifs	43 887	38 724
Total des autorisation fournies	**121 407**	**112 811**
Moins :		
Autorisations disponibles pour les années futures	(11 285)	(11 805)
Périmés : Fonctionnement	(2 405)	(2 225)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**107 717**	**98 781**

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de l'École :

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Créditeurs - autres ministères et organismes	851	1 049
Créditeurs - parties externes	2 394	3 406
Total des créditeurs	3 245	4 455
Charges à payer	5 012	4 834
Total des créditeurs et charges à payer	**8 257**	**9 289**

5. Revenus

Le ministère dispose des principaux types de revenus suivants : les droits réglementaires, les revenus divers et les revenus gagnés pour le compte du gouvernement. Les droits réglementaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Les revenus divers comprennent la location et l'utilisation de biens publics, la vente de biens et de produits d'information, ainsi que d'autres frais et charges. Ils sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

Revenus

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Droits réglementaires (opérations avec contrepartie)	21 533	20 282
Gain sur la vente d'actifs non-capitalisés à des tiers	3	6
Autres gains sur les évaluations de change	2	1
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (opérations avec contrepartie)	(2)	(1)
Total revenues	**21 536**	**20 288**

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2025-2026 s'élève à 6 686 millions de dollars (6 415 millions de dollars en 2024-25). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,02 fois pour 2024-2025) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024-2025) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de ré pondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ qui étaient accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et, conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	1 495	1 539
Charge pour l'exercice	167	142
Prestations versées pendant l'exercice	(330)	(186)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	**1 332**	**1 495**

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'École.

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Débiteurs - autres ministères et organismes	1 230	1 658
Débiteurs - parties externes	1 186	1 733
Avances comptables	208	204
Sous-total	2 624	3 595
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(674)	(716)
Débiteurs et avances bruts	**1 950**	**2 879**
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(1 136)	(1 682)
Débiteurs et avances nets	**814**	**1 197**

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs des parties externes et des provisions pour créances douteuses utilisées pour refléter leur valeur nette de réalisation.

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Débiteurs des parties externes		
Pas en souffrance	1 136	1 685
Nombre de jours en souffrance		
1 à 30	4	-
31 à 365	1	-
Plus de 365	45	48
Sous-total	1 186	1 733
Moins: Créances douteuses	(521)	(716)
Total	**665**	**1 017**

8. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'École n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Autre équipement (y compris les meubles)	5 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration ou la durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable et sont amorties lorsqu'elles deviennent utilisables.

8. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	**Coût**					**Amortissement cumulé**					**Valeur comptable nette**	
	Solde d'ouverture	Acquisi-tions	Ajuste-ments (a)	Aliénations et radiations	**Solde de clôture**	Solde d'ouverture	Amortis-sement	Ajuste-ments (a)	Aliénations et radiations	**Solde de clôture**	**2026**	**2025**
Machinerie et équipement	5 630	452	-	-	**6 802**	4 205	374	-	-	**4 579**	**1 503**	**1 425**
Autre équipement (y compris les meubles)	2 083	905	-	-	**2 988**	718	172	-	-	**890**	**2 098**	**1 365**
Matériel informatique	6 601	133	-	-	**6 734**	5 444	587	-	-	**6 031**	**703**	**1 157**
Logiciels (y compris les logiciels développés)	12 768	-	-	-	**12 768**	11 636	189	-	-	**11 825**	**943**	**1 132**
Améliorations locatives	6 643	-	-	-	**6 643**	4 621	459	-	-	**5 080**	**1 563**	**2 022**
Actifs en construction	43	-	(43)	-	**-**	-	-	-	-	**-**	**-**	**43**
Total	**33 768**	**1 490**	**(43)**	-	**35 215**	**26 624**	**1 781**	-	-	**28 405**	**6 810**	**7 144**

(a) Les ajustements incluent les actifs en construction qui ont été réaffectés aux comptes de dépenses.

9. Actifs Incorporels achetés

Le tableau ci-dessous présente les détails des actifs incorporels achetés du ministère.

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	**Coût**					**Amortissement cumulé**					**Valeur comptable nette**	
	Solde d'ouverture	Acquisi-tions	Ajuste-ments	Aliénations et radiations	**Solde de clôture**	Solde d'ouverture	Amortis-sement	Ajuste-ments	Aliénations et radiations	**Solde de clôture**	**2026**	**2025**
Licences pour la diffusion de médias enregistrés	8	8	-	8	**8**	3	8	-	8	**3**	**5**	**5**
Total	8	8	-	8	**8**	3	8	-	8	**3**	**5**	**5**

Les actifs incorporels achetés du ministère ont une durée de vie utile estimative déterminée. Les actifs incorporels achetés sont amortis comme suit :

Catégorie d'actifs incorporels achetés	**Méthode et période d'amortissement**
Licences pour la diffusion de médias enregistrés	Méthode linéaire sur la période de licence (de 1 à 3 ans)

10. Opérations entre apparentés

L'École est apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent également les personnes qui sont membres des principaux dirigeants ou les membres de la famille proche de ces personnes, et les entités contrôlées par, ou sous contrôle partagé d'un membre des principaux dirigeants ou d'un membre de la famille proche de ces personnes.

L'École conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'École a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relativement aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École :

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Installations	8 020	8 331
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	6 323	5 834
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	**14 343**	**14 165**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Charges	19 387	10 294
Revenus	21 533	20 282

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

11. Transferts de/vers d'autres ministères

L'École a transféré des actifs de/vers d'autres ministères :

- Au cours de l'année, des comptes débiteurs relatifs aux trop-payés de salaire ont été transférés vers / de d'autres ministères.

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Débiteurs	244	70
Immobilisations corporelles (note 8)	-	12
Total des actifs transférés	**244**	**82**

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de l'École et est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)	Services d'apprentissage	Services internes	**2026**	**2025**
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	64 552	21 976	86 528	83 166
Locations	8 825	3 996	12 821	11 247
Services professionnels et spéciaux	4 461	3 702	8 163	6 960
Installations	6 015	2 005	8 020	8 331
Amortissement d'immobilisations corporelles	575	1 206	1 781	1 730
Petits équipements et pièces	249	1 148	1 397	904
Réparation et entretien	-	1 136	1 136	513
Transports et télécommunication	875	146	1 021	714
Services publics, fournitures et approvisionnement	54	67	121	129
Imprimerie et édition	70	34	104	279
Amortissement des actifs incorporels achetés	8	-	8	8
Autres charges de fonctionnement	(38)	27	(11)	(2 431)
Total des charges	**85 646**	**35 443**	**121 089**	**111 550**
Revenus				
Ventes de biens et services	20 058	1 475	21 533	20 282
Autres revenus	-	5	5	7
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(2)	(2)	(1)
Total des revenus	**20 058**	**1 478**	**21 536**	**20 288**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**65 588**	**33 965**	**99 553**	**91 262**